

INFORMATIONS MEDICALES :

VACCINATIONS - EXAMENS MEDICAUX :

- **Hépatite B : obligatoire pour une inscription en BAC PRO ASSP** (stages en milieu hospitalier) La vaccination doit être débutée avant la rentrée scolaire (fournir un certificat médical de vaccination en cours)
- Hépatite B : recommandée en série ST2S

INFORMATIONS REGIME SCOLAIRE (INTERNE, DEMI-PENSIONNAIRE, EXTERNE) :

- Le choix d'un régime (interne ou DP) vaut pour l'année scolaire complète. Un changement de régime en cours d'année reste exceptionnel. La demande devra être formulée par écrit, motivée et justifiée, et sera soumise à la décision du chef d'établissement.

TARIFS HEBERGEMENT Classes second cycle, tarif trimestriel (Une légère augmentation est susceptible d'intervenir en janvier 2027)	
Internat :	Demi-pension :
Sept – Décembre = 646.10 Euros	DP 5 jours : Sept – Décembre = 245.70 Euros Janvier – Mars = 210.60 Euros Avril – Juillet = 157.95 Euros A l'année 614.25 Euros
Janvier – Mars = 553.80 Euros	
Avril – Juillet = 415.35 Euros	
A l'année 1615.25 Euros	DP 4 jours : Sept – Décembre = 198.24 Euros Janvier – Mars = 169.92 Euros Avril – Juillet = 127.44 Euros A l'année 495.60 Euros

- Le paiement de l'internat ou de la demi-pension, par virement, chèque, télépaiement et espèces doit intervenir au plus tard dans les 10 jours qui suivent la réception des avis adressés aux familles (fin octobre, fin janvier, fin avril)
 - Un échéancier peut être demandé au début de chaque période à l'agent comptable
 - Si la demande est supérieure à la capacité d'accueil, les critères d'éloignement et de durée de transport seront pris en compte pour l'admission en internat – Si la réponse est négative, vous recevrez un courrier fin août.
- Fournitures pour les internes à la charge des familles :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------------|
| - draps pour lit de 90X190 | - housse de couette |
| - taie de traversin | - nécessaire de toilette |
| - couverture(s) ou couette | - 2 Cadenas (avec 2 clés par cadenas) |
| - réveil | |
| - 1 paire de chaussons | |

RESTAURATION: L'accès au restaurant scolaire est contrôlé par le PASS RÉGION.

- La création de la carte PASS RÉGION se fait en ligne sur le portail <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregion>

- **Lors de l'inscription, une assistance humaine et informatique est à votre disposition, pour réaliser cette opération.**
- **L'élève doit avoir une adresse mail personnelle qui ne change pas.**

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

I) AIDES FINANCIERES :

1) Bourses

- Vous donnez votre accord pour l'étude automatique du droit à bourse
- Au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au lycée, vous donnez votre **accord pour l'étude automatique de votre droit à bourse**. Cet accord vaut demande de bourse.
- Votre consentement est recueilli via le téléservice inscription ou via le formulaire d'inscription papier fourni par l'établissement.
- Vous y renseignez **vos données d'état civil** (nom et prénoms, date et lieu de naissance), **et celles de votre concubin éventuel**. Cela permet la récupération des données fiscales nécessaires à l'examen de la demande de bourse.

➤ Aide du conseil Départemental (uniquement pour les élèves 3^{ème} Prépa Métiers)

Pour l'Allier : l'information sera transmise par le lycée en début d'année pour constituer un dossier.
Pour les autres départements : se renseigner auprès du conseil départemental du domicile.

2) Fonds sociaux :

- aides destinées aux familles rencontrant des difficultés pour régler les frais d'internat, de cantine ou les frais liés à la scolarité (tenues, fournitures, sorties scolaires, frais de concours...)

Modalités :

- Les dossiers sont à retirer auprès du Service Intendance du lycée
- Etudes des dossiers en commission.

Pour tout accompagnement l'assistante sociale effectue une permanence au sein de l'établissement (jours et heures de permanence communiqués à la rentrée).

3) Aides spécifiques

Familles domiciliées sur Commentry et Montluçon :

- Fonds Montusès (Commentry) ou Fondation Montusès (Montluçon) : aides financières pour poursuites d'études (s'adresser en mairie)

II) CERTIFICAT DE SCOLARITE :

- Les certificats de scolarité peuvent être édités à partir de Pronote.

III) TRANSPORTS EN COMMUN : (Autocar, SNCF)

Il revient à chaque famille de se renseigner sur le site :

laregionvustransporte.fr

Des précisions pourront être apportées le jour de l'inscription.

IV) INFORMATIONS ASSOCIATIONS :

MAISON DES LYCEENS « association gérée par les lycéens » :

Cette association participe à la vie d'établissement et propose en particulier diverses activités : sorties, voyages, cafétéria, club, activités pour les internes...

Pour adhérer et bénéficier des propositions de la « maison des lycéens », joindre un chèque de 12 Euros libellé à l'ordre de « la maison des lycéens »

UNSS : ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE :

- entraînements répartis en semaine, compétitions le mercredi en UNSS
- inscription à la rentrée auprès des professeurs d'EPS, le montant de l'adhésion sera communiqué à la rentrée.

Année 2026 – 2027

**LA PRESENCE DE L'ELEVE ET DE L'UN DES RESPONSABLES LEGAUX EST
OBLIGATOIRE**

**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

Le Proviseur

aux Responsables Légaux
De l'élève

J'ai l'honneur de vous informer que votre fils (fil le) a été affecté(e) au Lycée polyvalent G. Vincent dans l'une des formations suivantes :

- CAP 1^{ère} année PSR (production et services en restaurations
- CAP 1^{ère} année AAGA (agent accompagnant du grand âge)
- Seconde BAC PRO ASSP (accompagnement soins et services à la personne)
- Seconde BAC PRO PIPAC (production en industrie pharmaceutique, alimentaire ou cosmétique)
- Seconde Générale et Technologique
- Première BAC Technologique ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)

Si vous renoncez à l'affectation, merci d'en informer au plus tôt l'établissement.
Sans réponse de votre part au 6 juillet 2026, votre place au Lycée Geneviève Vincent est perdue.

Modalité d'inscription :

Je vous demande de vous présenter au lycée, suivant le planning ci-dessous

Jour	Heure	Classe
Lundi 29 juin 2026	8h00 – 11h00	1 ^{ère} ST2S
Mercredi 1 ^{er} juillet 2026	8h00 – 12h00	1 ^{ère} année CAP AAGA
Mercredi 1 ^{er} juillet 2026	8h00 – 12h00	1 ^{ère} année CAP PSR
Jeudi 2 juillet 2026	8h00 – 18h00	2 ^{nde} BAC PRO ASSP
Vendredi 3 juillet 2026	8h00 -11h00	2 ^{nde} BAC PIPAC
Mercredi 1 ^{er} juillet 2026	14h00 – 17h30	2 ^{nde} GT
Vendredi 3 juillet 2026	8h00 -11h00	Certificat de spécialisation aide à domicile

muni de toutes les pièces mentionnées sur la fiche "composition du dossier".

➤ Toute inscription au lycée polyvalent G. Vincent implique l'acceptation et le respect du règlement intérieur en vigueur.

Le Proviseur : J. CAMUS

Cette feuille double est à conserver par le responsable légal de l'élève.